

## Rencontre du samedi 25 mai 2024

Nous tenions à vous remercier d'avoir pris le temps de nous écouter et d'avoir répondu à nos différentes interrogations. Il est vrai que nous ne sommes pas du tout convaincus par certains éléments de vos réponses. Je reprends les points abordés dans l'ordre chronologique, en espérant ne pas avoir trop dénaturé vos objections.

### **Etude des activités touristiques**

J'ai insisté sur le fait qu'aucune étude sur les nuisances et les conséquences touristiques pour les gîtes n'a été faite. Vous avez indiqué que l'étude a été néanmoins réalisée pour les habitants, certes, mais ce qui nous dérange profondément : aucune fois le mot gîte est mis dans le dossier, tout comme le château de Fins n'y figure jamais, comme s'il n'existait pas. Il est certain que durant les travaux, entre autres durant la phase déboisement et terrassement qui doit durer en théorie 5 semaines, les nuisances sonores seront importantes. Le vent dominant dans notre région est le vent d'ouest qui conduira systématiquement le bruit dans le secteur des gîtes. Je trouve dommageable que ceci n'est pas été pris en compte dans le projet de parc qui révèle une lacune importante. Vous précisez dans les dossiers que les incidences en phase de construction (augmentation du trafic de poids lourds et génération de nuisances : bruit, poussières, odeurs), ne sont pas du tout négligeables pour les riverains. Imaginez alors les retombées négatives pour des personnes cherchant avant tout la tranquillité des gîtes du Gué Rabot et du château de Fins. Enfin pour terminer avec cet aspect touristique, les seules activités recensées dans le dossier sont les sentiers de randonnée, en mettant en exemple un plan caduque depuis des années (élevage de kangourous qui n'existe plus depuis fort longtemps et les sentiers de randonnée qui ont changé).

Vous m'avez précisé qu'aucune nouvelle enquête ne sera effectuée, tout comme aucune indemnisation n'a été prévue pour les propriétaires des gîtes. Pour aggraver le tout, vous nous avez indiqué que si les travaux débutaient, ce serait en août 2025. Donc, finalement en pleine saison pour les gîtes. Ce qui montre encore une fois que cet aspect touristique qui existait bien avant le début du projet, n'est jamais pris en compte.

### **Site archéologique**

Vous m'avez indiqué que des fouilles préventives ne sont pas obligatoires et comme la DRAC n'a pas donné suite à la sollicitation, il n'y en aura pas. Là encore, c'est dommageable, car le nord du département de l'Indre est connu pour posséder un patrimoine préhistorique qui s'étend du Paléolithique jusqu'à l'Age de bronze final et souvent sans aucun hiatus chronologique.

### **Raccordement**

Je vous ai posé la question sur le coût du raccordement. Vous nous avez indiqué que ce sont d'autres entreprises, entre autres Enedis, qui gèreront cette estimation et que vous devriez les avoir dans les 6 mois, si je ne me trompe pas. Vous nous avez également précisé que n'ayant pas le coût de ce raccordement, vous ne pouviez pas estimer la rentabilité du projet. Je me pose alors la question : pourquoi déposer un permis de construire sans savoir si le projet est viable et s'il était, quel est alors le taux de rentabilité ? L'éloignement du raccordement, 17 km, laisse cependant envisager un coût très important, car la dépense occasionnée augmente de façon exponentielle avec la distance. Pourquoi envisager un projet sur des terrains aussi éloignés, ne serait-il pas plus judicieux de faire une sélection initiale de projets en tenant compte du raccordement ?

### **La ZNIEFF**

Le parc photovoltaïque épouse presque totalement la ZNIEFF de Dun-le-Poëlier. Si je vous ai bien compris cette ZNIEFF pour EDF présente peu d'importance écologique. Vous avez même mis en avant que cette zone naturelle n'a plus raison d'être, car les observations sur le terrain ont montré que, entre autres, les criquets tachetés étaient plutôt localisés sur la partie est de la départementale, zone abandonnée dans le projet. Or, si

nous reprenons la justification des ZNIEFF, elles le sont par la présence d'espèces dites « déterminantes », c'est-à-dire des espèces suffisamment intéressantes pour montrer que le milieu naturel qui les héberge présente une valeur patrimoniale plus élevée que les autres milieux naturels environnants. Il s'agit des espèces qui sont rares, menacées. Dans votre étude, il a été observé la decticelle côtière, espèce déterminante ZNIEFF, dans les zones herbeuses de la partie nord de la ZIP. Nous ne pouvons pas dire que cette ZNIEFF n'a plus raison d'être.

De plus dans la communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle, les ZNIEFF ne sont pas nombreuses : deux sur la commune de Varennes-sur-Fouzon et une sur la commune de Dun-le-Poëlier (Géoportail). Elles représentent environ 81 hectares, soit 0,32% de la superficie totale de la communauté. Ce qui nous montre bien que ces ZNIEFF sont rares dans l'ancien canton de Saint-Christophe-en-Bazelle. Le parc photovoltaïque représente quant à lui, 78,6% de la zone naturelle d'intérêt de Dun ou 25,8% des ZNIEFF de la communauté de communes. Donc, dans le cadre du développement des énergies renouvelables, dans un but écologique, on détruit plus du quart des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Nous avons du mal à comprendre la logique écologique dans tout cela.

Vous nous avez dit également ne pas avoir contacté Indre nature, ce qui peut sembler étrange dans une démarche scientifique telle que la vôtre. De plus, lors du vote de la commission CDPENAF du 16 novembre 2023, même si le projet est passé, on s'aperçoit du peu d'enthousiasme que soulève ce dernier : 6 voix « pour », 4 « contre » et 5 « abstention » !

### **En conclusion**

Nous réitérons notre désaccord total par rapport à ce projet qui présente de nombreuses gênes et lacunes : aucune étude sur les activités touristiques humaines, un raccordement très éloigné, une construction dans une ZNIEFF alors qu'elles sont très rares sur la communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle.

On parle pour ces parcs photovoltaïques d'énergie verte, il est certain qu'elle est plus verte que les centrales à charbon et à gaz, mais beaucoup moins que les barrages hydroélectriques quel qu'ils soient. Ces derniers représentent la plus grosse part des énergies naturelles renouvelables. Or dans un souci écologique, la DDT Indre lutte contre les barrages et autres seuils des moulins qui pourraient produire une énergie électrique plus verte et de plus servir de réserve en eau pour les poissons lors des étés de plus en plus chauds. J'ai l'impression que certains écologistes privilégient certaines énergies renouvelables au détriment d'énergie plus vertes.

Pour revenir à la pollution en CO2 de ce type de parc, elle n'est pas négligeable. Si je me réfère aux données : 44 g de CO2 par KWH, or la prévision de production sera de 26 220 MWH ce qui nous donne 1 153,680 tonnes de CO2, or la production de CO2 par personne en France est de 6,1 tonnes donc la consommation de 189 habitants.

Je vous remercie encore d'avoir pris le temps de nous écouter, je transmets ces quelques notes également au commissaire enquêteur, pour montrer notre désaccord total.

M. Stiver Jean-Luc  
109, rue Ernest Pinard – 36210 Chabris  
06 10 74 18 66